



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JANVIER 2025
COMMUNE DE TRIEUX

La réunion a débuté le 21 janvier 2025 à 18h00 sous la présidence du Maire, Monsieur KOCIAK Jean-Claude.

Membres présents :

Monsieur BARBERIO Antoine
 Monsieur BOSSI Yoann
 Monsieur CERONE Antony
 Madame CIPRIANI Christiane
 Madame DELLES Nathalie
 Madame DEVAUX Stéphanie
 Madame DURLA Jocelyne
 Madame FILLGRAFF Monique
 Monsieur GIANGRANDI Patrick
 Monsieur KOCIAK Jean-Claude
 Monsieur MARZEK Jean-Pierre
 Monsieur MENGHI Marizio
 Madame NAGEL Annie
 Monsieur RIANI Gérald
 Madame SABBA Barissa
 Monsieur TELLIER Olivier
 Madame THIRION WATRIN Frédérique
 Monsieur TOMC Claude
 Madame VAN MEEL Lucie

Membres absents représentés :

Madame LANDOWSKY Sylvie Pouvoir donné à M TELLIER Olivier
 Madame MANGEOT Nathalie Pouvoir donné à Mme FILLGRAFF Monique
 Madame MILIZIANO Jennifer Pouvoir donné à M KOCIAK Jean-Claude

Membres absents :

Monsieur THOMAS Julien

Secrétaire de séance : Monsieur BOSSI Yoann

Le quorum (plus de la moitié des 23 membres) étant atteint, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

137_2025 - Vote des taux 2025
 138_2025 - Fongibilité des crédits
 139_2025 - Compte financier unique 2024
 140_2025 - Affectation du résultat
 141_2025 - Budget primitif 2025
 142_2025 - Convention SIRTOM ALCOME- dispositif collecte de mégots
 143_2025 - convention SIRTOM CITEO - dispositif déchets abandonnés
 144_2025 - demande de subvention pour plantation sur le lotissement A. Bémont
 145_2025 - demande de subvention pour la réfection route rue de l'Église
 146_2025 - demande de subvention pour la réfection rue de lorraine

- 147_2025 - demande de subvention pour la toiture mairie
 148_2025 - demande de subvention pour isolation Centre Louise Michel
 149_2025 - demande de subvention pour la sécurisation de la voirie rue Alsace
 150_2025 - demande de subvention pour la maison médicale
 151_2025 - tarif des logements communaux
 - Questions diverses

137_2025 - Vote des taux 2025

Monsieur Le Maire annonce au conseil municipal qu'il ne souhaite pas changer le taux d'imposition.

Après discussion, le conseil municipal délibère à l'unanimité aucun changement de taux communaux pour l'année 2025 à savoir :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37.53 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 30.43 %

19 voix pour

3 absents : M TOMC Claude, Mme DELLES Nathalie, Mme CIPRIANI Christiane

138_2025 - Fongibilité des crédits

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré adopte la fongibilité des crédits à l'unanimité

21 voix pour

1 absent : M TOMC Claude

139_2025 - Compte financier unique 2024

Le compte financier unique de l'exercice 2024 permet d'évaluer la situation financière de la commune en distinguant deux grandes catégories de gestion : le fonctionnement et l'investissement. La section de fonctionnement regroupe les dépenses courantes nécessaires à l'administration et aux services municipaux (salaires, entretien des infrastructures, gestion des services publics, etc.), ainsi que les recettes correspondantes, essentiellement issues des impôts locaux et dotations. En parallèle, la section d'investissement concerne les dépenses et recettes liées aux projets de long terme, comme la rénovation d'infrastructures ou l'achat d'équipements durables. L'objectif fondamental de cette gestion est d'assurer un équilibre budgétaire tout en respectant les obligations légales et les engagements financiers de la commune.

L'analyse des chiffres de l'exercice 2024 met en évidence plusieurs éléments clés. Tout d'abord, un **excédent de fonctionnement cumulé de 862 755,89 €**, démontrant une gestion saine des finances communales avec des recettes de fonctionnement (2 428 794,81 €) nettement supérieures aux dépenses (1 566 039,15 €). Cet excédent témoigne de la capacité de

la commune à couvrir ses charges tout en constituant une marge financière utile pour les années à venir. Cependant, la section d'investissement présente un **déficit de 645 072,85 €**, résultant d'un écart important entre les dépenses d'investissement (1 048 285,03 €) et les recettes correspondantes (403 212,18 €). Ce déficit, accentué par un **solde négatif des restes à réaliser de 51 214,72 €**, traduit la nécessité de financer des projets structurants dont la rentabilité ou le retour sur investissement ne se concrétiseront qu'à moyen ou long terme.

Face à cette situation, l'affectation des résultats vise à garantir la stabilité budgétaire tout en maintenant la capacité d'investissement de la commune. Ainsi, **696 287,57 € sont affectés en réserve (compte 1068)** afin de couvrir le besoin de financement, tandis que **166 468,32 € sont reportés en fonctionnement** pour préserver une souplesse budgétaire en 2025. Bien que cette stratégie permette de combler une partie du déficit d'investissement et de limiter le recours à l'endettement, il est essentiel de rester vigilant sur la capacité d'autofinancement de la commune et d'anticiper les besoins futurs.

Plusieurs points positifs se dégagent de cette analyse : la bonne gestion des dépenses courantes a permis de dégager un excédent significatif, tandis que l'utilisation prudente des réserves assure un financement responsable des projets en cours. Toutefois, certains déficits doivent être pris en compte. Le déficit d'investissement, bien que maîtrisé, souligne l'importance de **garantir un financement équilibré des projets futurs** afin d'éviter un effet de report sur les exercices à venir. Une attention particulière devra être portée à la capacité d'autofinancement de la commune et à la recherche de financements extérieurs pour minimiser l'impact sur la dette locale.

Monsieur le Maire sort de la salle pour le vote, M. Tellier 1er adjoint reprend la présidence pour le vote

Le conseil municipal à la majorité adopte le CFU2024

17 voix pour

4 voix contre : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

1 non-participant : M KOCIAC Jean-Claude

140_2025 - Affectation du résultat

Le compte administratif de l'exercice 2024 fait apparaître :

- Un **excédent de fonctionnement** cumulé de **862 755,89 €**, comprenant un excédent de l'exercice et un report de l'année précédente.
- Un **déficit d'investissement** de **645 072,85 €**, auquel s'ajoute un déficit des restes à réaliser de **51 214,72 €**, soit un besoin de financement total de **696 287,57 €**.

Afin d'assurer l'équilibre budgétaire et de respecter nos obligations financières, il est proposé d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- **Affectation en réserve (compte 1068) : 696 287,57 €** pour couvrir le besoin de financement.

- **Report en fonctionnement (compte 002) : 166 468,32 €** afin de disposer d'une marge de manœuvre pour l'année suivante.

Cette répartition permet de garantir la bonne gestion financière de notre commune en préservant notre capacité à investir tout en maintenant un équilibre budgétaire sain.

Le conseil municipal à la majorité adopte l'affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement : 325 342.24

Excédent reporté de 537 413.42

Un déficit d'investissement de 645 072.85

Un déficit des restes à réaliser de 51 214.72

Soit un besoin de financement de 696 287.57

Résultat d'exploitation excédent de 862 755.66

Affectation complémentaire en réserve (1068) de 696 287.57

Résultat reporté en fonctionnement (002) 166 468.09

Résultat d'investissement reporté (001) déficit de 6450 72.85

18 voix pour

4 voix contre : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

141_2025 - Budget primitif 2025

Le budget primitif 2025 de la commune de Trieux traduit une évolution significative de notre gestion financière, avec une approche centrée sur la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, une **augmentation des investissements structurants**, et la nécessité de faire face à une **baisse des recettes fiscales**. L'objectif principal est de garantir un **équilibre financier durable** tout en maintenant notre capacité à développer le territoire à travers des projets essentiels pour les habitants.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **1 903 257,69 €**, marquant une baisse notable de **23,5 % par rapport à 2024**. Cette réduction est le fruit d'un travail de rationalisation et de maîtrise des coûts, en particulier dans les charges générales.

- **Charges de personnel (775 100 €, +6,1 %)** : Cette augmentation reste contenue et s'explique par des ajustements salariaux. Toutefois, le ratio **charges de personnel/recettes de fonctionnement (40,7%)** doit être surveillé pour éviter une pression excessive sur le budget.
- **Charges à caractère général (660 294,36 €, -13%)** : L'effort réalisé en matière d'**efficacité énergétique** est particulièrement visible, avec des réductions importantes des dépenses en **électricité (-31,3%) et en chauffage (-49,7%)**. Il est essentiel de poursuivre cette dynamique en **investissant davantage dans l'isolation ou les énergies renouvelable**.
- **Charges financières (80 507,64 €, +75,4%)** : La hausse importante de ce poste témoigne d'une augmentation des charges d'emprunt. Le ratio **charges financières/recettes totales (4,2%)** doit être contrôlé pour éviter des tensions budgétaires excessives.

Grâce à cette gestion rigoureuse, la commune parvient à **stabiliser ses finances**, mais doit rester vigilante face aux charges financières croissantes.

Les recettes de fonctionnement atteignent également **1 903 257,69 €**, reflétant une **baisse de 23,5% par rapport à 2024**. Plusieurs tendances expliquent cette diminution :

- **Recettes fiscales (917 990 €, -13,3%)** : La diminution des revenus fiscaux, représentant **48,3% des recettes totales**, souligne l'urgence de **diversifier les sources de financement**. Il est impératif d'explorer des solutions alternatives.
- **Dotations et participations (565 736,37 €, -1,3%)** : Bien que cette baisse soit modérée, la commune reste dépendante des dotations de l'État, notamment la **Dotation de Solidarité Rurale (154 843 €)**. Une optimisation des financements publics sera nécessaire pour **renforcer notre autonomie financière**.
- **Produits des services (30 550 €, -69,9%)** : La forte diminution des revenus liés aux services municipaux illustre une sous-exploitation de nos actifs communaux. Une **stratégie de valorisation** (locations, droits d'usage, concessions) pourrait permettre d'améliorer cette situation.

Le budget primitif 2025 prévoit **2 332 878,05 € de dépenses d'investissement**,. Cette augmentation reflète la volonté de la commune de **moderniser ses infrastructures et d'améliorer la qualité de vie des habitants**.

- **Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) – 1 600 000 €** : Ce projet structurant vise à renforcer l'offre de soins sur le territoire et bénéficie d'un financement public conséquent.
- **Isolation des bâtiments – 52 500 €** : Un investissement stratégique qui permettra de **réduire les charges énergétiques à long terme**.
- **Zone intergénérationnelle – 14 109,10 €** : Un projet favorisant la cohésion sociale et le bien-être des habitants.

Ces investissements sont principalement financés par des **subventions (1 514 841,30 €, soit 65% des recettes d'investissement)**, ce qui souligne une **forte dépendance aux aides extérieures**. Bien que cela limite le recours à l'emprunt (**261 080,58 € prévus**), il est impératif de **diversifier les modes de financement** pour réduire cette exposition aux aléas des subventions publiques.

Après discussion, le conseil municipal décide d'adopter le budget primitif 2025 qui s'équilibre en recettes et dépenses comme suit :

Investissement : 2 881 047.73 dont 51 214.72 de RàR

Fonctionnement : 1 903 257.69

18 voix pour

4 voix contre : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

142_2025 - Convention SIRTOM ALCOME- dispositif collecte de mégots

ALCOME est un éco-organisme agréé par l'Etat par arrêté ministériel du 28 juillet 2021 pour charge de la Responsabilité Élargie des Producteurs de produits de tabac équipés de filtres composés en tout ou partie de plastique et des produits qui sont destinés être utilisés avec des produits de tabac relevant du 19° de l'article L.541-10-1 du code de l'environnement, de leur obligation de responsabilité élargie.

La mission d'Alcome est de participer à la réduction de la présence des déchets issus des produits de tabac (schématiquement appelés « mégots » jetés de manière inappropriée dans l'espace public.

Alcome a comme principal objectif la réduction de la présence de des mégots dans les espaces publics.

Les actions en perspective pour ALCOME sont :

- Sensibiliser : fourniture d'outils de communication et de sensibilisation,
- Améliorer : mise à disposition de cendriers,
- Soutenir : soutien financier aux communes qui s'engagent,
- Assurer l'enlèvement e »t la prise en charge des coûts de valorisation des mégots collectés sélectivement à hauteur de 100kg de mégots massifiés.

Dans ce cadre Alcome propose de contractualiser avec les collectivités territoriales en charge du nettoyage des voiries publiques sur la base d'un contrat type unique.

Ce contrat prévoit

- L'état des lieux relatif à l'organisation du nettoyage des voies publiques,
- L'état des lieux de la prévention de l'abandon des déchets.

Alcome apportera un soutien financier ainsi que des kits de sensibilisation conformément au contrat.

M TOMC explique au conseil que le SIRTOM proposera prochainement un dispositif de collecte des mégots de cigarettes, dans le but de transformer ces derniers en isolation. Nous avons la chance d'avoir un syndicat proactif pour notre environnement après la distribution de plus de 200 composteurs sur notre commune, il s'occupera l'année prochaine de valoriser nos sapins de Noël.

Le conseil municipal adopte à la majorité cette convention

20 voix pour

2 abstentions : M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick

143_2025 - convention SIRTOM CITEO - dispositif déchets abandonnés

Citeo encadre la prise en charge des coûts visant au nettoyage et à la réduction des déchets abandonnés sur l'espace public. Les coûts à couvrir ne concernent que les déchets abandonnés diffus issus des produits relevant de l'agrément de la Société agréée. La couverture des coûts de nettoyage des dépôts illégaux de déchets abandonnés – c'est-à-dire des amoncellements de déchets concentrés – ne sont pas objets du recouvrement des coûts.

A cette fin, et en concertation avec les représentants des collectivités territoriales telles que représentées en formation emballages ménagers de la commission des Filières REP, Citeo a élaboré une convention-type : la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus, proposée à toutes communes et groupements de communes à fiscalité propre ayant en charge le nettoyage des déchets.

Quant à elle, la Collectivité assure, dans le cadre d'une action du groupement qu'elle représente, des opérations de nettoyage des déchets abandonnés, ainsi que des actions d'information, de communication et de sensibilisation pour prévenir l'abandon des déchets d'emballages ménagers dans l'environnement.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité des présents cette convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés

22 voix pour

144_2025 - demande de subvention pour plantation sur le lotissement A. Bémont

M. Le Maire explique que les travaux sur le lotissement A. Bémont pour limiter les risques d'inondations effectués l'automne dernier ce sont montrés très efficaces durant la période

hivernale, dans la continuité de ces travaux et afin de Protéger durablement cette zone, nous devons planter des arbres et des haies.

Le montant des travaux s'élève à 25 810 .80 €

Le conseil municipal décide à la majorité :

- De demander les subventions à Rivage Rhin Meuse, au département, à la Région Grand Est
- De signer les devis s'y afférent

20 voix pour

2 abstentions : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa

145_2025 - demande de subvention pour la réfection route rue de l'Église

M. Le Maire explique au conseil municipal que la route de l'église a besoin d'être rénovée et le lavoir valorisé. Il indique également que cette rue pourrait être renommée rue du lavoir car la commune a la chance d'avoir un lavoir en très bel état. M. Le Maire remercie l'association citoyenne de notre ville pour la valorisation de cet ouvrage.

Pour cette réfection de la voirie, les travaux s'élèvent à 144 681.58 €.

Après discussion, le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à demander les subventions auprès du LEADER, à Rivage Rhin Meuse, à la DETR et au Département.

22 voix pour

146_2025 - demande de subvention pour la réfection rue de Lorraine

Monsieur Le Maire explique que la rue de Lorraine a besoin de réfection de la voirie. Cette rue devrait être à certain endroit désimperméabilisée et des noues seront créées.

Le montant des travaux s'élève à 207 900 € TTC soit 173 250 € HT

Le conseil municipal après discussion autorise la demande de subvention auprès de l'agence Rivage Rhin Meuse,

22 voix pour

147_2025 - demande de subvention pour la toiture mairie

Monsieur le Maire explique le projet des toitures mairie-école.

Les travaux envisagés ont plusieurs objectifs :

- Corriger la gestion de l'eau pluviale en séparant les eaux pluviales et les eaux usées et en privilégiant l'infiltration
- Réfection de la toiture afin de modifier le cheminement de la zinguerie en direction des futurs bassins
- Désimperméabilisation partielle de la cour de l'école

Le montant de ces travaux s'élève à 279 427.17 € HT soit 335 312.60 €HT

Après discussion, le conseil municipal autorise à la majorité la demande de subvention pour la toiture mairie-école auprès de Rivage Rhin Meuse.

21 voix pour**1 abstention** : Mme SABBA Barissa**148_2025 - demande de subvention pour isolation Centre Louise Michel**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que le centre Louise Michel est une « passoire thermique ». Afin de rendre ces locaux moins énergivore, la commune souhaiterait réaliser des travaux d'isolation extérieure.

Le montant de ces travaux s'élève à 86 040.49 € TTC soit 68 832.39 € HT

Le conseil municipal après discussion, autorise Monsieur Le Maire à la majorité à demander la subvention isolation du Centre Louise Michel à la DETR et au département.

18 voix pour**4 voix contre** : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick**149_2025 - demande de subvention pour la sécurisation de la voirie rue Alsace**

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal de la problématique sécurité routière sur la rue d'Alsace. La commune souhaiterait sécuriser cette rue ; Création de chicanes, ralentisseurs par exemple.

Les travaux s'élèvent à 28 896.30 € TTC soit 15 580.23 € HT

Après discussion, le conseil municipal autorise Monsieur Le Maire à l'unanimité de demander les subventions amende de police

22 voix pour**150_2025 - demande de subvention pour la maison médicale**

Monsieur Le Maire expose le projet de la Maison Médicale.

M. TELLIER explique au conseil que les discussions ont été très longues en commission des finances Le coût total des travaux s'élève à 1 498 187 .32 € HT soit 1 797 824.78 € TTC, le valider ce soir ne nous oblige pas de la construire demain, mais cela permettra à M. Le Maire de déposer les dossiers pour les demandes de subventions. Le but est également de créer un climat de confiance avec nos partenaires médicaux et financiers. Un nouveau vote sera proposé au conseil municipal lorsque le projet sera finalisé dans sa globalité. Pour cette somme nous avons la maison médicale clés en mains, il nous restera l'achat des consommables.

Après discussion, le conseil municipal autorise à la majorité Monsieur Le Maire à demander les subventions à la DETR, au FEADER, au département, à l'ARS

17 voix pour**4 voix contre** : Mme THIRION WATRIN Frédérique, Mme SABBA Barissa, M RIANI Gérald, M GIANGRANDI Patrick**1 abstention** : Mme DEVAUX Stéphanie**151_2025 - tarif des logements communaux**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de fixer, à compter du 1er janvier 2025 :

- Le loyer mensuel du logement situé au 13 place de l'église à la somme de 610€ (six cent dix euros) + 160€ (cent soixante euros) de charges. Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public.

- Le loyer journalier du logement situé au rue de Champagne rdc à la somme de 45€ (quarante-cinq euros) + charges(ménage).
 - Le loyer mensuel du logement situé au rue de Champagne 1er étage à la somme de 650€ (six cent cinquante euros) + charges. Ce loyer sera réglé au 1er de chaque mois au Trésor Public
 - Le loyer mensuel du logement situé 5 place des tilleuls N°1 à la somme de 365€ (trois cent soixante-cinq euros) + charges.
- que le montant des loyers sera révisable annuellement selon la variation de l'indice de référence des loyers de l'INSEE,
- d'autoriser M. le Maire à signer un bail de location pour ces logements ci-dessus

22 voix pour

Questions diverses

Les sujets étant épuisés, le Maire lève la séance à 19h00.

Le secrétaire de séance
Yoann BOSSI



Le Maire,
Jean-Claude KOCIAK

